

Le club photo va évoluer !

Une proposition du président Guy Reynaud

Le club photos d'Arcens existe depuis plusieurs années avec à son actifs plusieurs expositions photos et diverses sorties ainsi qu'une approche ludique de la technique photo.

Aujourd'hui, je pense que le club doit évoluer, mon idée est de fédérer les divers photographes amateurs de la région afin de proposer une vitrine à travers les expositions de leurs travaux photos.

Bien entendu toute liberté leur sera laissée et aucune obligation ne sera exigée.

L'adhésion au club leur permettra d'échanger et partager leur expérience avec d'autres photographes, de participer à des sorties communes et d'avoir le plaisir se faire connaître et montrer leur travail.

Des revues et du matériel sera à leur disposition ainsi que des logiciels de traitement photos.

Je pense qu'une première rencontre sera un début à l'aboutissement de ce projet afin que vos suggestions soient prises en compte et surtout que nous fassions connaissance.

Je suggère aussi que le nom de l'association change, j'ai pensé à : « *Les photographes des Boutières et du Mézenc* ».

Mais vos propositions sont les bienvenues.

J'attends vos réactions, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse :
ardeche.arcens.photos@gmail.com

L'assemblée générale du club se tiendra le samedi 21 janvier 9 h à la salle des Bons vivants d'Arcens (à côté de la mairie), vous êtes les bienvenus.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30
Mardi et jeudi de 8 h à 12 h.
Vendredi 14 h à 16 h.

Pour contacter la mairie :

Téléphone : 04 75 30 40 72
Courrier électronique : mairie@arcens.fr
Site web : <https://arcens.fr/>

Les informations locales

La prochaine réunion publique du conseil municipal aura lieu le jeudi 26 janvier à 18 heures en salle du conseil. Elle est ouverte à tous les habitants du village.

Le dimanche 5 février le Comité des fêtes s'associe avec l'Assoc'active de St-Martin pour vous proposer la projection du film « L'incroyable histoire du facteur Cheval » de Nils Tavernier sorti en 2017, à 15 heures à la salle des fêtes. Spectateurs dès 7 ans. Participation aux frais 5 euros.

Courrier : assurez-vous que vos correspondants ont votre adresse exacte (numéro et nom de rue) pour continuer à recevoir leurs courriers. Sans cela la distribution ne sera pas possible et le courrier sera retourné à l'expéditeur.

Etat civil de l'année 2022

Naissances

28 février : Linhares Lindy
2 juin : Ducaix Victor

Mariages

28 mai : Bezon Christine & Rimbart Frédéric
4 juin : Macardier Annabelle & Martinez Marine
3 sept. : Mercier Alexandre & Talaron Nadège

Pacs

1 avril : Cheynel Cindy & Damien Lavis

Décès

28 janvier : Lévêque Michèle (82 ans)
2 juin : Dupré Henry (87 ans)
20 août : Hemmal Nouar (88 ans)
6 septembre : Sartre Huguette (89 ans)
8 octobre : Vinson Maurice (79)
2 novembre : Chaussinand Marguerite (86 ans)
23 novembre : Vozy Marius (86 ans)
1 décembre : Maza Thierry (49 ans)
2 décembre : Teyssier Olga (93 ans)

Arcens-Infos n° 2023-01
Directeur de la publication : Thierry Girot
Rédaction : mairie d'Arcens
Imprimerie : mairie d'Arcens
ISSN 1630 8646
Dépôt légal 1er trimestre 2023

ARCOENS

N° 2023-01 Janvier 2023

INFOS

Les vœux du maire pour 2023

Chers (es) administrés (es)

En ce début de nouvelle année, permettez-moi de vous présenter, au nom du conseil municipal et des services de la Mairie, nos meilleurs vœux pour 2023.

La cérémonie traditionnelle des vœux faite le 6 janvier à la salle des fêtes, a été un moment de partage fort et de convivialité. Pour ceux qui n'avaient pu se déplacer, je réitère mes meilleurs vœux de joie, de santé et de prospérité, pour cette nouvelle année à vous et à vos familles.

Je voudrais également saluer et remercier celles et ceux qui s'engagent et qui prennent le temps de prendre soins de l'autre, celles et ceux qui pratiquent l'entraide entre voisins, nos membres du centre communal d'action sociale qui sont à l'écoute et au service de nos habitants. Ils font preuve d'imagination pour proposer régulièrement des rencontres intergénérationnelles (semaine bleue, repas, colis de Noël, cours de cuisine, de patois, etc...).

Notre commune vit ; elle vit au rythme de ceux qui la font chaque jour : ses habitants, ses industries, ses artisans, ses agriculteurs, ses associations, son comité des fêtes, ses bénévoles, ses jeunes, ses moins jeunes, ses seniors, enfin tous ceux qui participent à ce qu'il fasse bon vivre à Arcens.

Selon les derniers chiffres communiqués par l'INSEE le nombre d'habitant est de 388. Du 19 janvier au 18 février 2023, va se dérouler le recensement de la population. Cette opération sera réalisée par Jean-Louis Debard, agent recenseur, qui déposera dans chaque boîte aux lettres les documents vous permettant de vous recenser sur Internet ou se pré-

sentera directement à votre domicile. Je vous demanderai de lui faire un excellent accueil. Je vous rappelle que ce recensement est obligatoire et a lieu tous les cinq ans.

Que 2023 soit pour vous une année riche de satisfaction et de perspectives, marquée du sceau de la prospérité, de la sérénité. Qu'elle soit synonyme d'une vie meilleure pour tous.

Encore une très bonne année 2023, avec toute ma gratitude.

Thierry GIROT.

Recensement



Jean-Louis Debard est l'agent recenseur officiel de la commune et il effectuera les opérations de recensement du 19 janvier au 18 février 2023.

Il sera muni d'une carte officielle d'agent recenseur et sera à votre disposition pour vous aider si besoin..

Nouveaux documents pour les conseils municipaux

La réforme des règles de publicité concernant des actes pris par les collectivités territoriales lors de leurs séances en assemblées est entrée en vigueur le 1er juillet 2022. Elle remplace le compte rendu de séance, signé par le maire, par une liste de délibérations et un procès verbal de séance signé par le secrétaire de séance et le maire.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple : discussions, débats, interruption de

séance...) et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements

Son contenu est défini par le code général des collectivités territoriales qui précise que : « L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante. A titre d'illustration, on observera que l'inscription dans le procès-verbal des projets de délibération qui n'auraient pas été adoptés à l'issue du vote est souvent indispensable à la compréhension des échanges. »

La liste des délibérations et le procès verbal, après validation par le conseil municipal, sont à la disposition des habitants et postés sur le site Web de la commune (<https://arcens.fr>).

Livret d'accueil

La communauté de communes Val'Eyrieux a officiellement lancé son livret d'accueil pour les nouveaux arrivants le 6 juillet 2022 dans les locaux de Pôleyrieux. Chacune des 29 communes qui la composent, a été invitée à réaliser un livret d'accueil communal qui complètera ponctuellement celui de Val'Eyrieux. Ces livrets d'accueil seront proposés aux nouveaux arrivants mais ils peuvent aussi intéresser les actuels habitants qui cherchent des informations.

La rédaction du livret d'accueil d'Arcens a été lancée lors de la réunion de la commission administrative du 25 novembre 2022 (deux avant-projets ont été présentés). Le livret sera présenté à la prochaine réunion des « référents accueil des nouveaux habitants » de la communauté de communes, avant d'être imprimé et utilisé. Comme l'ensemble des autres livrets, il rassemble un ensemble d'informations utiles et pratiques sur les divers services et activités du territoire.

Les nouveaux habitants sont invités à contacter la mairie pour se faire connaître.

Le livret d'accueil en Val'Eyrieux, n'est pas délivré aux habitants de longue date, mais

ceux-ci peuvent le visualiser ou le télécharger sur le site Web de Val'Eyrieux dans la rubrique « Bienvenue ! ». (<https://www.valeyrieux.fr/>)

Le Noël des anciens



Le repas des anciens au Montagnard le 16 décembre 2022

Le 16 décembre dernier, 25 de nos anciens et anciennes se sont retrouvés autour d'un repas au restaurant Le Montagnard, avec les membres du CCAS.

58 colis ont été distribués sur la commune. Ils ont été composés avec des produits du village (pain d'épices, barre de nougat, pot de miel, crème de marron et sachet de chocolat) et du magasin Super U (clairette de Die et pâté de canard).

8 colis comprenant des produits de soins pour le corps ont été distribués à la maison de retraite La Cerreno de Saint-Martin-de-Valamas le 15 décembre.

Les projets de l'école

Lors du dernier conseil d'école, en novembre 2022, il a été précisé que l'effectif de l'école était de 21 élèves et qu'une entrée en petite section était attendue en 2023. Les nouveaux horaires du matin sont : de 8 h 30 à 11 h 30. Des exercices d'alerte incendie et attenta ont été effectués avec les enfants. Les parents ont adressé une demande à la mairie pour que la partie de la cour où il y a une grande flaque d'eau quand il pleut soit goudronnée.

Les projets de cette année

- Le projet bibliothèque a commencé l'an dernier avec la découverte des livres de Nathalie Dieterlé, une autrice-illustratrice qui a publié une centaine de livres avec la médiathèque des Boutières et un atelier avec elle pour dé-

couvrir son métier. Il se poursuivra cette année avec trois interventions d'une heure avec Maryse qui est coloriste, en janvier, février et mars.

- Le projet piscine à Vernoux-en-Vivarais s'appuie sur un partage du bassin avec l'école de Gluiras pour trois lundis en mai et juin afin de limiter les frais de déplacement.

- Le projet escrime aura lieu tous les mardis du mois de janvier : les élèves pratiqueront l'escrime de 8 h 45 à 9 h 45 avec un intervenant dans la salle des fêtes d'Arcens.

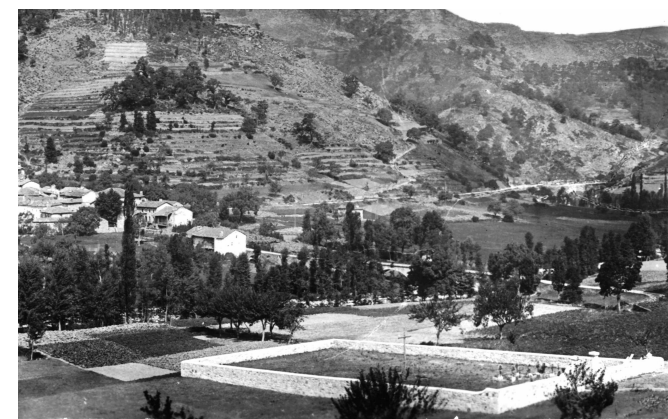
- Les élèves partiront à la découverte de la faune autour de l'Eysse au printemps.

Un peu d'histoire

Comme la demande d'autorisation de nettoyer la croix du cimetière déposée par le collectif « Les passeurs de patrimoine » a été acceptée par le conseil municipal, il nous a semblé intéressant de retracer rapidement l'histoire du dit « nouveau cimetière ».

Michel Riou, historien local, indique que le cimetière était « décrit au couchant en 1804 », et mal clos puisque « les bestiaux y rentraient et les enfants y jouaient à la pomme » (probablement à la paume, avec une balle). Des réparations ont été réalisées en 1825, 1833 et 1844 avant qu'il soit réaménagé en 1861 lors de la reconstruction de l'église paroissiale.

Nous n'avons que peu d'information sur la croix de ce cimetière, dédiée à plusieurs curés dont deux d'Arcens : Prosper Noyer (curé de 1861 à 1891) et Auguste Palisse



Le cimetière avec quelques tombes et une croix visiblement en bois. Extrait d'une carte postale éditée par Photo-Combier de Macon. Collection privée.

(curé de 1891 à 1895.). Elle n'apparaît pas sur les plans et dessins élaborés par le curé Noyer pendant la construction de l'église.

Après l'achat d'un terrain situé au lieu-dit « Prat l'Église », en juin 1922 à la famille de feu Jean-François-Régis Loulier, l'adjudication des travaux a été lancée en juillet et leur réception a eu lieu en mai 1923, sous la mandature du maire Marius Bouchet (maire de 1919 à 1931 et père de Marcel Bouchet, aussi maire de 1950 à 1971).



Extrait de la feuille C3 du cadastre de 1840. Le nord est vers le bas de la feuille, le couchant (ouest) est à droite. On remarque un large espace non aménagé devant l'ancienne église en bleu et sur son côté nord.

En avril 1948, la municipalité considérait que le cimetière ne pouvait « suffire aux besoins d'une commune de 650 habitants, vu la moyenne des décès » et que son agrandissement était donc indispensable, mais il n'y a pas eu de suite.

En 1980 la municipalité décide d'acheter un terrain pour agrandir le cimetière.

Le bulletin communal de 1984 présentant le budget annonçait pour le cimetière : « les travaux d'agrandissement devraient pouvoir commencer fin avril : le nombre de places créées est de 160, grâce à la compréhension de la famille Lévêque qui nous a cédé une parcelle de terrain, le nouveau cimetière sera donc aussi long que l'ancien ».

En 1989, le cimetière situé sur le côté nord de l'église a été désaffecté et transformé en jardin d'agrément, la croix de ce cimetière a été conservée en place et a eu un entretien en juillet 1990.